



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Tribunal de Première Instance de Kaloum a rendu ce jour 19 mai 2025, sa décision dans l'affaire Ministère Publique contre M. Ahmed Kanté, sur plainte de la société African Bauxite Corporation (ABC) représentée par M. Alexandre Zotov, ressortissant russe.

Le tribunal a déclaré M. Kanté non coupable de l'ensemble des accusations d'abus de confiance et de concurrence déloyale portées contre lui, mettant ainsi un terme à une procédure judiciaire qui a suscité une large attention nationale et internationale.

Cette décision confirme l'intégrité et la légalité de toutes les actions de M. Kanté dans le cadre du projet AGB2A porté par la société Guinea International Corporation (GIC). Elle constitue également une victoire du droit, de la vérité et de la justice.

M. Kanté remercie toutes celles et ceux qui lui ont témoigné leur soutien durant cette épreuve, en particulier ses collaborateurs, partenaires et les citoyens attachés à la transparence et à l'indépendance de la justice guinéenne.

Un point de presse sera programmé dans les prochaines heures afin de permettre à M. Kanté de s'adresser à l'opinion publique et de répondre aux questions des journalistes. Les détails sur le lieu et l'heure seront communiqués très prochainement.

La Cellule de communication d'AGB2A-GIC.